

## BAREME DES HONORAIRES DE GESTION - LOCATION EN VIGUEUR

- Prestations comprises dans le montant des honoraires

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE
<b>En % TTC de l'encaissement</b>	<b>8.40 %</b>	<b>9.60 %</b>	<b>10.80 %</b>
<b>En % HT de l'encaissement</b>	<b>7 %</b>	<b>8 %</b>	<b>9 %</b>
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●
Révision des loyers	●	●	●
Gestion des provisions pour charges et des régularisations (charges syndic, eau, ordures ménagères...)	●	●	●
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●
Déclaration de l'entrée du locataire auprès de la perception	●	●	●
Gérer les attestations d'assurance annuelle des locataires	●	●	●
Gestion des contrats d'entretiens et l'obtention des justificatifs	●	●	●
Gérer le précontentieux (Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable)	●	●	●
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●
Déclaration de départ du locataire auprès du propriétaire	●	●	●
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●
Décompte de fin de location lors du départ du locataire	●	●	●
Régler les factures prestataires divers (propriétaire)	●	●	●
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●
Etablissement des comptes rendus de gestion mensuellement	●	●	●
Réparations urgentes ou inférieures ou égales à 250 € TTC	●	●	●
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	<b>Non Facultatif</b> 150 € TTC	●	●
Procéder à la délivrance du congé au locataire (vente, reprise...)	250 € TTC / acte	●	●
Régler les factures (Appels de fonds, Solde annuel de charges syndic)	30 € TTC / trimestre	●	●
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	90 € TTC / an et par lot	90 € TTC / an et par lot	●
Archivage des dossiers mandants et locataires (5 ans minimum)	<b>Non Facultatif</b> 15 € TTC / an	<b>Non Facultatif</b> 15 € TTC / an	●
Procéder à un acompte (versement exceptionnel avant clôture des comptes)	20 € TTC / acte	20 € TTC / acte	●
Constitution et suivi du dossier « Permis de louer »	<b>Non Facultatif</b> 75 € TTC / dossier	<b>Non Facultatif</b> 75 € TTC / dossier	●
Contrôle des travaux pour gratuité de loyer consenti au locataire	35 € TTC / dossier	35 € TTC / dossier	●
Gestion technique d'entretien courant (supérieur à 250 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	<b>Non Facultatif</b> 45 € TTC / dossier	<b>Non Facultatif</b> 45 € TTC / dossier	●
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	<b>Non Facultatif</b> 150 € TTC / dossier	<b>Non Facultatif</b> 150 € TTC / dossier	●

## BAREME DES HONORAIRES DE GESTION - LOCATION EN VIGUEUR

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE
Bien en VEFA : Assister le propriétaire à la pré-livraison et livraison du bien, suivre la levée des réserves	195 € TTC / dossier	195 € TTC / dossier	●
Assistance pour les logements neufs en collectifs (Aide à la déclaration modèle H2)	95 € TTC / dossier	95 € TTC / dossier	●
Déclaration sinistre (Garantie de parfait achèvement, Dommage-ouvrages, biennale)	150 € TTC / dossier	150 € TTC / dossier	●
Recouvrement des créances, remise du dossier à l'huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire) (Propriétaire sans Assurance Loyers Impayés)	150 € TTC / dossier	●	●
Être le représentant aux assemblées générales et envers les associations	Vacation horaire 95 € TTC	Vacation horaire 95 € TTC	Vacation horaire 95 € TTC

LOCATION	HONORAIRES TTC (Part Bailleur)	HONORAIRES TTC (Part Locataire)
Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier locataire et de la rédaction du bail	Zone non tendue 8 € / prix au m <sup>2</sup>	Zone non tendue 8 € / prix au m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	Zone non tendue 3 € / prix au m <sup>2</sup>	Zone non tendue 3 € / prix au m <sup>2</sup>
Honoraires d'entremise	Dans la limite d'un mois de loyer CC	
AUTRES	A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	A LA CHARGE DU LOCATAIRE
Etat des lieux de sortie (sans gestion)	150 € TTC par acte	
Avenant au bail à la demande du locataire		145 € TTC par acte
Avenant au bail à la demande du propriétaire	145 € TTC par acte	

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20 %

Le montant TTC des honoraires de location imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> Aout 2014.

Prix m<sup>2</sup> = surface habitable (art. R111-2 du code de la construction habitation)

### Barème en vigueur à compter du 01/01/2025

SARL VIV IMMO – Capital de 5 100 €  
RCS Perpignan 843 449 190  
CPI 6601 2018 000 038 045 – ORIAS N° immatriculation 20004165  
Garantie financière GALIAN ASSURANCES – T.120 000 € - G.280 000 €  
89, rue de La Boétie – 75 008 PARIS